



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-10421>

Département(s) de publication : **45**

Annonce n° **26-10421**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-139951

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Orléans Métropole

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24450046800040

Ville : Orléans

Code postal : 45058

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 45

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'aménagements et de mise en accessibilité des arrêts de transports en commun d'Orléans Métropole

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233140

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation non allotie donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 600 000 euro(s) HT par période. A titre indicatif, sans valeur contractuelle, l'estimatif des commandes pour chaque période est de 1 200 000 euro(s) HT pour la période initiale et par période de reconduction. La durée de l'accord-cadre est de 12 mois et est reconductible 2 fois maximum, de manière tacite, pour une durée de 1 an, soit une durée maximale de trois ans

Critères d'attribution : Critère 1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique : - Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie et des délais d'intervention, apprécié au regard de la partie 1 du Cadre de Mémoire Technique (pondération 45 %). - Sous-critère 2 : Pertinence des moyens humains et matériels dédiés au chantier, apprécié au regard de la partie 2 du Cadre de Mémoire Technique (pondération 25 %). - Sous-critère 3 : Performance des matériaux proposés, apprécié au regard de la partie 3 du Cadre de Mémoire Technique (pondération 20 %). - Sous-critère 4 : Pertinence des dispositions environnementales, apprécié au regard de la partie 4 du Cadre de

Mémoire Technique (pondération 10 %) : 60% Critère 2 : apprécié au regard du total du Dqe et des chantiers fictifs. : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 30/01/2026 à 12h00, lire 09/02 /2026 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2026